

Affaires courantes

QUESTIONS AU FEUILLETON

Règlement, je suis fier de présenter quatre pétitions sur l'euthanasie et le suicide assisté que m'ont fait parvenir des électeurs de Prince George—Bulkley Valley, notamment des trois villes suivantes: Prince George, Vanderhoof et Burns Lake.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas abroger ni modifier d'aucune façon l'article 241 du Code criminel et de ne pas permettre que l'arrêt rendu le 30 septembre par la Cour suprême du Canada n'autorise l'euthanasie ou le suicide assisté.

Je suis heureux de préciser que j'approuve totalement ces quatre pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter aucune modification législative pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne. Les pétitionnaires seront ravis d'apprendre que le ministre a convenu de reporter la présentation de la mesure législative à cet égard.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet de sanctionner l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la troisième pétition demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour donner aux enfants non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains déjà nés.

• (1535)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Madame la Présidente, j'ai reçu une pétition signée par des habitants de ma circonscription qui affirment que ce n'est qu'une minorité faisant beaucoup de bruit qui invite le Parlement à mettre sur pied un double système de commercialisation du blé et de l'orge pour l'exportation.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de maintenir le monopole de la Commission du blé pour ce qui est de commercialiser le blé et l'orge et ils l'exhortent à étendre davantage les pouvoirs de commercialisation de la commission pour inclure toutes les céréales et toutes les graines oléagineuses.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 76, 88 et 108.

[Texte]

Question n° 76—**M. Perić:**

À l'égard de la décision d'aller de l'avant avec la construction d'un pénitencier pour femmes à Kitchener, a) quelles sommes a-t-on dépensées jusqu'à maintenant dans le cadre du projet, b) comment ces fonds ont-ils été affectés, c) a-t-on étudié la possibilité d'aménager le pénitencier sur le chemin Maple Grove et, dans l'affirmative, pourquoi a-t-on jugé que l'endroit ne convenait pas, d) a-t-on examiné l'offre récente du directeur du Centre régional d'Oxford, qui a proposé au Service correctionnel du Canada d'aménager le pénitencier pour femmes dans une partie de son établissement plutôt que d'en construire un à Kitchener et, sinon, pourquoi pas, e) combien prévoit-on que coûterait l'aménagement du pénitencier à un autre endroit et quels types de dépenses ces coûts incluraient-ils?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada, la réponse est la suivante:

a) **Sommes dépensées à ce jour:** Environ 3,11 millions de dollars ont été dépensés à ce jour;

b) **Répartition des fonds:** 1,61 million pour l'acquisition de l'emplacement, y compris les frais juridiques, 1,5 million pour la tenue de deux études environnementales, l'exécution des dessins d'architecture ainsi que les salaires et les coûts de fonctionnement du bureau de l'établissement fédéral pour femmes de Kitchener, destinés au directeur et au sous-directeur de l'établissement ainsi qu'au personnel de soutien.

c) En novembre 1993, on avait envisagé de choisir l'emplacement de Maple Grove pour la construction de l'établissement. Toutefois, cet emplacement n'a pas été jugé adéquat, pour les raisons suivantes:

1) Seulement deux terrains à l'emplacement de Maple Grove sont suffisamment plats pour permettre la construction du nouvel établissement. Aucun des deux n'est assez grand.

2) Pour agrandir le terrain afin de permettre la construction, il faudrait enlever un esker. Ce processus nécessiterait l'approbation des autorités provinciales en matière d'environnement, demanderait beaucoup de temps et occasionnerait des frais considérables. Les exigences environnementales qu'il faudrait respecter pourraient faire augmenter considérablement le coût de la construction de l'établissement. En outre, il faudrait négocier une entente avec la province d'Ontario concernant le rôle du Service correctionnel du Canada en ce qui a trait au partage des coûts liés à ce processus.

3) L'installation d'égouts pluviaux et d'égouts séparatifs à l'emplacement de Maple Grove entraînerait des coûts supplémentaires importants.